



à scanner

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-22

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine FREYRI, Directrice générale des services adjointe à l'effet de signer au nom de la directrice de l'IEP et dans la limite de ses attributions :

en matière de finances, tout document financier pour tous les centres de responsabilité (bons de commande, mandatements et recettes) et les ordres de mission, dans la limite de 1000 € TTC.

Article 2 : Cet arrêté s'applique à partir du 5 octobre 2023.

Article 3 : La directrice de l'IEP de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 5 octobre 2023

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le vendredi 6/10/2023

Signature